

01 / 06 Synthèse du contrôle

COVER

OBJET DU RAPPORT

Installations électriques à basse tension et à très basse tension

Livre 1 — AR 8/9/2019 · Direction générale de l'énergie

Koningin Astridstraat 48 bte 2, 1730 Asse

DATE DU CONTRÔLE

16/09/2026

RECONTRÔLE AVANT

16/09/2051

AGENT VISITEUR

Ali Hammouda

AHA

CONCLUSION DU CONTRÔLE



Installation conforme

L'installation a été contrôlée et est conforme à la réglementation applicable.

00

INFRACTIONS
+ 4 remarques

RÉSULTATS DES CONTRÔLES

2 mesures — toutes dans les limites · 11 points de contrôle — 11 conformes

Détail en page 04. Schémas & plans annexés : Schéma / Plan. Document visé par l'inspecteur, partie intégrante du présent rapport.

- Identification des tiers

PARTIES PRENANTES

DONNEUR D'ORDRE

Stanley NOUMSI

ADRESSE

Koningin Astridstraat 48,
1730 Asse

PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT

Stanley NOUMSI

ADRESSE

Koningin Astridstraat 48
1730 Asse
Belgique

INSTALLATEUR

Stanley NOUMSI

TVA

— Non renseigné

- Identification de l'installation

OBJET

Type de bâtiment Appartement — bte 2, 2e étage

Numéro de compteur 1SAG11000093104

Gestionnaire (GRD) Fluvius

EAN Non communiqué

02 / 06 Sommaire du rapport

TABLE DES MATIÈRES

01	Synthèse & identification — Conclusion · parties · installation	p. 01
02	Cadre réglementaire — Bases · type de contrôle · description	p. 02
03	Constatations — Détail par article RGIE	p. 03
04	Mesures électriques — Valeurs mesurées	p. 04
05	Tableaux électriques — Détail par tableau · constatations	p. 07
06	Attestation & signature — Visa · validité · mentions légales	p. 08

– Bases réglementaires

RÉFÉRENTIELS APPLIQUÉS

RGIE Livre 1

Règlement général des installations électriques

AR du 08/09/2019

AR 08/09/2019

Direction générale de l'énergie — installations BT/TBT

M.B. 28/10/2019

– Type de contrôle

Type de contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en œuvre de l'installation	Entre le 01/06/2020 et le 01/06/2023
Type d'installation	Domestique — monophasée
Régime de neutre	TT
Procédure	Visuelle + mesures

– Description de l'installation et du raccordement

CARACTÉRISTIQUES

Liaison compteur — tableau	XVB · 2X10 mm ²
Tension de service	2 × 230 V – 50 Hz
Protection générale	40 A
Protection maximale	Non communiqué
Interrupteur-sectionneur général	Interrupteur-sectionneur 2P
Nombre de tableaux	1
Circuits terminaux	1
Prise de terre	Boucle de terre
Résistance de dispersion	5 Ω
Liaisons équipotentiels	Conforme

Atlas Contrôle ASBL
ORGANISME AGRÉÉ

SIÈGE Boulevard Lambermont 127, 1030 Schaerbeek
TÉL +32 2 726 64 04
MAIL office@atlascontrole.be
TVA BE 0732 536 476 · RPM Bruxelles



03 / 06 Constatations relevées

4 CONSTATATIONS

Les infractions font référence à l'article correspondant du RGIE et doivent être levées avant la prochaine visite.
Les remarques sont des observations hors codification, sans obligation de correction.

00 INFRACTIONS Sécurité - à corriger avant recontrôle	04 REMARQUES Observations — sans obligation de correction	00 INFORMATIONS Recommandations non bloquantes
--	--	---

#	ARTICLE	CONSTAT	LOCALISATION	SÉVÉRITÉ
01	—	Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	—	REMARQUE
02	—	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	—	REMARQUE
03	—	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	—	REMARQUE
04	—	L'unité est meublée au moment du contrôle.	—	REMARQUE

04 / 06 **Mesures électriques**

2 VALEURS

Valeurs mesurées sur site (testeur : FLK-TI-034/6243104). Chaque mesure est comparée à la limite réglementaire applicable.

RÉSISTANCE DE TERRE

5 Ω

Limite < 100 Ω - différentiels selon Livre 1

CONFORME

RÉSISTANCE D'ISOLEMENT

33.1 M Ω

Limite $\geq$ 0.5 M Ω

CONFORME

– **Contrôles effectués**

11 POINTS

Opérations de contrôle réalisées lors de la visite, avec leur résultat (RGIE Livre 1).

POINT DE CONTRÔLE	EXIGENCE	ÉTAT	OBSERVATION
Exécution de l'installation conforme aux schémas unifilaires et plans de position	RGIE 6.5.7.2.b.4.a	• CONFORME	—
État du matériel électrique d'installation fixe (fixations, détériorations)	RGIE 6.5.7.2.b.4.b	• CONFORME	—
Raccordements dans les tableaux de répartition et de manœuvre	RGIE 6.5.7.2.b.4.b	• CONFORME	—
Protection contre les chocs électriques par contact direct	RGIE 6.5.7.2.b.4.c	• CONFORME	—
Protection contre les chocs électriques par contact indirect	RGIE 6.5.7.2.b.4.c	• CONFORME	—
Fonctionnement des différentiels via leur propre bouton de test	RGIE 6.5.7.2.b.4.d	• CONFORME	—
Boucles de défaut et raccordement des différentiels (courant de défaut 2,5–2,75 × IΔn)	RGIE 6.5.7.2.b.4.e	• CONFORME	—
Continuité des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prise de courant et du matériel de classe I fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe	RGIE 6.5.7.2.b.4.f	• CONFORME	—
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	RGIE 6.5.7.2.b.4.g	• CONFORME	—
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	RGIE 6.5.7.2.b.4.h	• CONFORME	—
Adéquation des protections contre les surintensités et des sections des circuits protégés	RGIE 6.5.7.2.b.4	• CONFORME	—

– Vue d'ensemble du tableau

TABLEAUX ÉLECTRIQUES

Arrivée générale et synthèse du coffret. Le détail par tableau figure en page 5.

ARRIVÉE GÉNÉRALE

Câble d'arrivée	XVB · 2X10 mm ²
Protection générale	40 A
Dispositif de coupure	2P
Source	2 × 230 V · Fluvius

01 DISJONCTEURS	02 DIFFÉRENTIELS	01 DONT 30 MA
---------------------------------------	--	-------------------------------------

05 / 06 Tableaux électriques

1 TABLEAU

Détail par tableau : disjoncteurs, différentiels, photographies et constatations associées. Le détail réglementaire complet figure en page 3.

01 Tableau divisionnaire

TABLEAU DIVISIONNAIRE

DISJONCTEURS

1

NOMBRE	SECTION	CALIBRE (A)	TYPE	REMARQUES
—	—	—	—	—

DIFFÉRENTIELS

2

DESCRIPTION	COURANT NOMINAL	SENSIBILITÉ (mA)	TYPE	ÉTAT
40 A · 300 mA · Type A	40 A	300 mA	A	● OK
40 A · 30 mA · Type A	40 A	30 mA	A	● OK

CONSTATATIONS

Aucune constatation pour ce tableau.

06 / 06 Attestation & signature

VALIDITÉ DU RAPPORT

Le présent rapport atteste de l'état de l'installation électrique à la date du contrôle. Il ne préjuge pas d'évolutions ultérieures.

POUR ATLAS CONTRÔLE ASBL

Ali Hammouda

Agent visiteur · AHA

VISÉ PAR
Ali Hammouda
25/09/2026

Visé par l'inspecteur le 25/09/2026

VISA & VALIDITÉ

Organisme Atlas Contrôle ASBL · BELAC 663

Date du contrôle 16/09/2026

Date d'émission 25/09/2026

Recontrôle avant 16/09/2051

Référence DOM-2026-LMIAQE

Ce rapport est délivré et visé par l'agent visiteur d'Atlas Contrôle.
Aucune signature du donneur d'ordre n'est requise pour sa validité.

- Mentions légales & portée

1. Référentiel. Le présent contrôle est réalisé conformément au RGIE (Livre 1, AR du 08/09/2019).

2. Portée. Le rapport porte uniquement sur les installations visibles et accessibles. Les parties encastrées, scellées ou inaccessibles ne font pas l'objet d'un examen détaillé.

3. Validité. Pour une installation déclarée conforme, le rapport est valable 25 ans pour les unités d'habitation, 1 an pour les installations de chantiers (art. 6.5.2) et 5 ans pour les autres installations, sauf modification substantielle.

4. Recontrôle. En cas de non-conformité, un recontrôle ciblant uniquement les points relevés peut être demandé après remise en conformité par un installateur qualifié.

5. Confidentialité. Le présent rapport est destiné exclusivement au donneur d'ordre et aux parties désignées. Toute reproduction partielle est interdite.

6. Réclamation. Toute contestation doit être adressée par écrit dans les 15 jours suivant la remise du rapport à office@atlascontrole.be.

ATLAS CONTRÔLE ASBL

Boulevard Lambermont 127 · 1030 Schaerbeek
BELAC 663 · TVA BE 0732 536 476
office@atlascontrole.be · +32 2 726 64 04

RÉFÉRENCE UNIQUE

DOM-2026-LMIAQE

atlascontrole.be/v/DOM2026LMIAQE

– Conclusion réglementaire

RGIE LIVRE 1

Mentions imposées par le RGIE Livre 1 (AR 8/09/2019) selon le type de contrôle, le type de bâtiment et le verdict.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

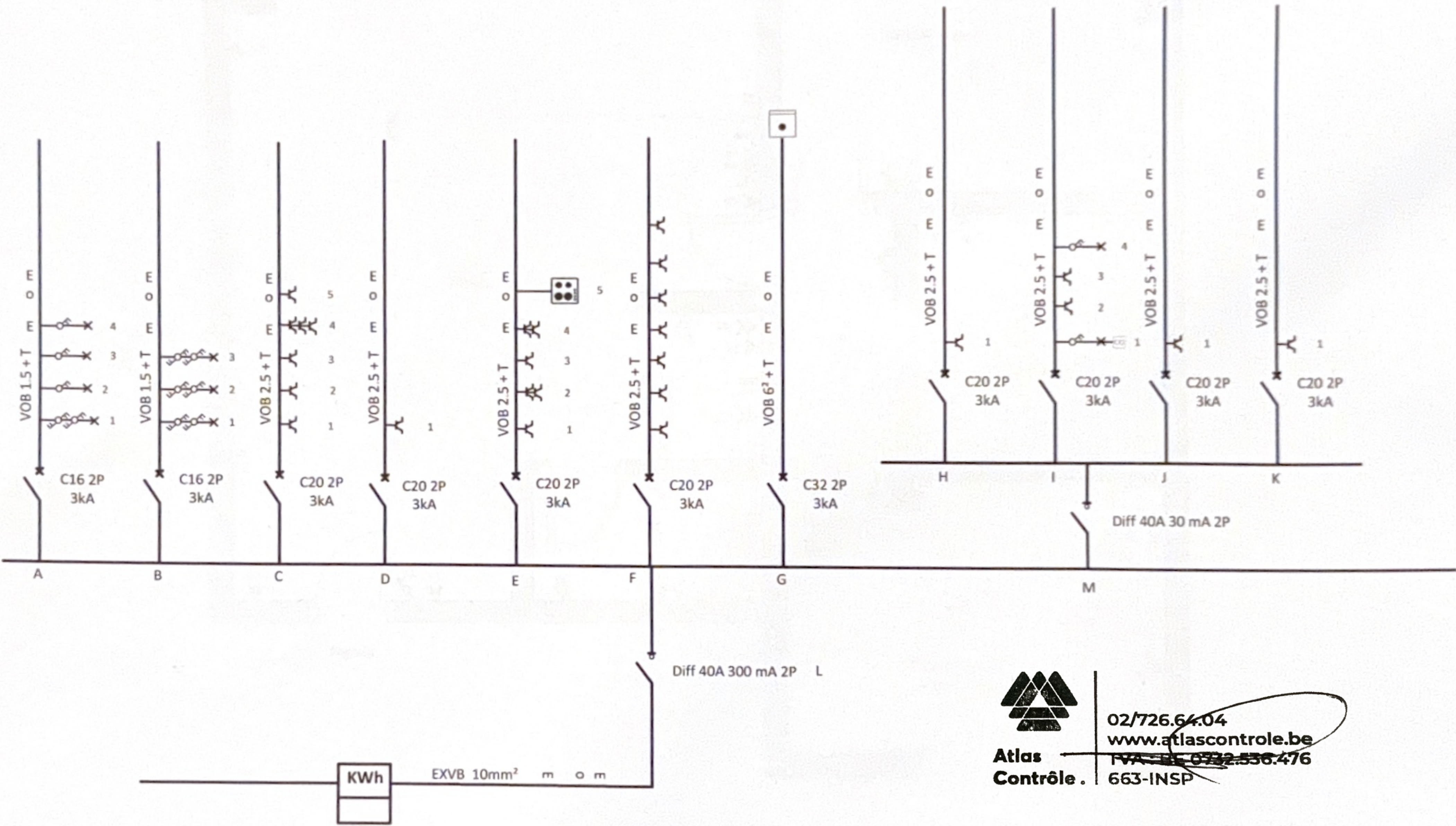
Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard le 16/09/2051 (dans les 25 années suivant le contrôle).

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

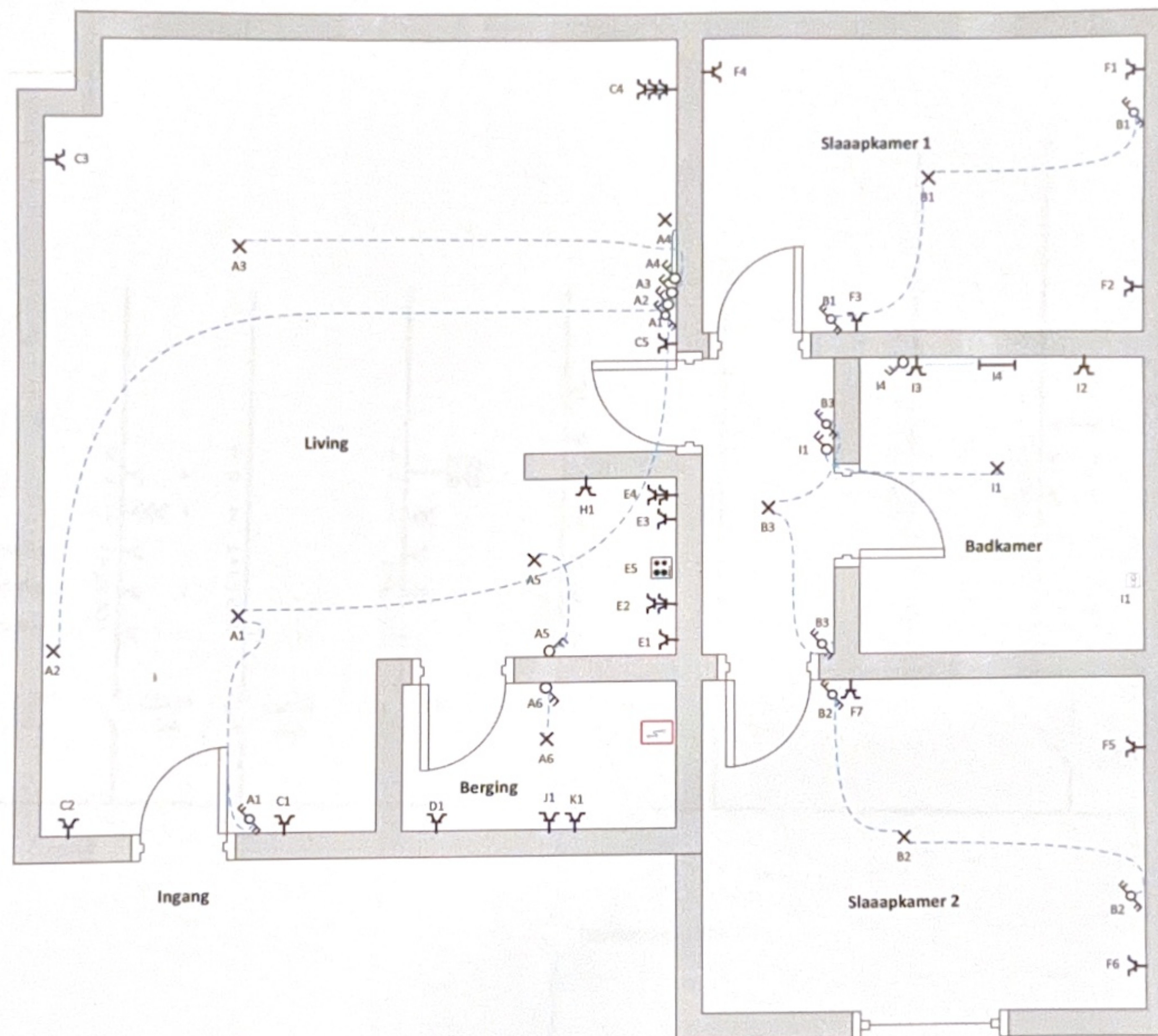
1. L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
2. L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
3. L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du SPF ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Atlas
Contrôle .

02/726.64.04
www.atlascontrole.be
TVA n° 0732.536.476
663-INSP

Adres: Koningin Astridstraat 48 2e Etage Appart 2.1
Eigenaar: Noumsi Stanley
Datum: 22/06/2026



**Atlas
Contrôle .**

02/726.64.04
www.atlascontrole.be
TVA BE 0732.536.476
663-INSP

Adres: Koningin Astridstraat 48 2e Etage Appart 2.1
Eigenaar: Noumsi Stanley
Datum: 22/06/2026